

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 21 février 2019

Message no 3.5

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 110'000.00 POUR TERMINER LES TRAVAUX DE CLASSEMENT, D'INVENTAIRE ET DE CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES

En 2009, le Conseil général de la Ville de Romont a voté un crédit de CHF 637'000.0 pour le classement et la conservation des archives communales. Ce crédit se basait sur un rapport remis au Conseil communal en août 2007 par un groupe de travail comprenant des membres du Conseil communal, le Secrétaire communal d'alors ainsi que M. Florian DEFFERRARD, historien-archiviste indépendant. Le prénommé se voyait confier, par contrat de mandat, les travaux d'archivage. Il commença effectivement son activité indépendante pour la Commune de Romont en septembre 2010.

Avant le début du projet, les archives communales se trouvaient dispersées dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville ainsi que dans les combles du bâtiment de l'Administration communale. Elles n'étaient pas en bon état et ne se trouvaient pas dans des locaux offrant des conditions garantissant leur bonne conservation. Elles n'étaient pas non plus inventoriées et il s'avérait pénible d'y effectuer des recherches. Or cette situation était particulièrement dommageable, étant donné la qualité historique de ce patrimoine, qui est l'un des plus importants du Canton (derrière Fribourg, égal à Estavayer-le-Lac, et loin devant Bulle et Châtel-St-Denis) pour les documents anciens jusqu'en 1803.

Le mandataire, M. Florian DEFFERRARD, s'est donc attelé à la tâche pour doter les archives communales des infrastructures et des outils nécessaires à leur mise en conformité avec les cadres légaux. Rapidement des solutions ont été trouvées pour installer des dépôts d'archives aux normes dans les sous-sols de l'Hôtel-de-Ville. Ces dépôts servent aujourd'hui de modèle dans tout le Canton et abritent env. 950 mètres linéaires de documents, pour une capacité totale de 1'200 mètres linéaires. Parallèlement, l'archiviste a mis en place, avec le concours des collaborateurs de l'Administration communale, un plan de classement qui sert à gérer les documents au quotidien. Ce plan de classement fit de Romont la première Commune du Canton à répondre aux exigences de la Loi sur l'information et la transparence (Linf 2009) en matière de gestion de l'accès aux documents des Autorités et de l'Administration. Il a été introduit en janvier 2011 et fonctionne depuis lors pour toute l'Administration.

Ces premières réalisations ont été suivies du début des inventaires et des travaux de conservation quant aux documents eux-mêmes. Très rapidement, elles ont suscité des attentes diverses : d'un mandat de classement, d'inventaire et de conservation des archives communales, le projet s'est transformé en un véritable Service d'archives devant gérer des demandes diverses de consultation ou de recherches historiques. De même, le mandataire fut appelé à traiter les versements d'archives ainsi que les requêtes de l'Administration communale et des Autorités.

Le mandataire a donc averti les Autorités que le mandat déviait de son objectif principal et que son temps de travail était accaparé en grande partie par des tâches d'archivage qui n'avaient pas été prévues dans le projet initial. Dans un premier temps, la réponse des Autorités fut d'attribuer les dépenses de ces tâches « annexes » au crédit des investissements 2009. Puis, dès 2014, les Autorités dédièrent une part du budget de fonctionnement aux Archives communales : ce nouveau budget couvre les honoraires d'archiviste :

- pour le traitement des versements et des éliminations d'archives courantes et intermédiaires ;
- la réponse aux requêtes de l'Administration ;
- la réponse aux requêtes externes, notamment celles émanant des Services de l'Etat ou des personnes ayant subi des mesures de placement extrafamilial ;
- la surveillance des consultations d'archives ;
- les activités de conservation préventive, notamment le suivi des conditions climatiques des dépôts ;
- etc.

En résumé, ce sont toutes les activités inhérentes à un Service d'archives qui ne consistent pas en l'inventaire des documents ou en la conservation technique de ceux-ci.

La renommée des archives communales attira des associations, des fondations, voire des privés, qui choisirent de donner ou de déposer leur fonds d'archives à la Ville de Romont : la Société des secours mutuels de la Glâne, le Groupe folklorique « Au Fil du Temps », la Fondation Marie-Anne Schmoutz en l'honneur de la Bienheureuse Loyse de Savoie, etc. Ces donations et dépôts ont engendré des prestations supplémentaires non comprises dans le mandat de base.

Le bref historique des travaux accomplis jusqu'à aujourd'hui permet de comprendre pourquoi le crédit d'investissement (2009) a été dépassé sans que l'ensemble des travaux aient pu être réalisés. Il convient d'ajouter à cela des raisons « conjoncturelles » liées au mandataire et à son entreprise. De septembre 2010 à décembre 2014, le mandataire n'était pas soumis à la TVA, mais il l'est depuis janvier 2015. Par conséquent, la TVA a majoré les factures d'honoraires de 8 % pour la période 2015-2017, puis de 7.7 % dès janvier 2018. Par ailleurs, le mandataire a demandé un réajustement de ces honoraires, qui sont passés de CHF 70.00/h pour la période 2010-2016 à CHF 100.00/h depuis le 1^{er} janvier 2017, moment où le mandataire a fondé une Sàrl dénommée « Passeurs d'archives Sàrl ».

Pour mener à terme l'inventaire et la conservation des archives communales, il manque env. 1'000 heures de travail qui seront accomplies jusqu'à la fin de l'année 2019. Ces heures seront facturées au tarif horaire actuel, à savoir CHF 100.00/h, honoraires auxquels il faut ajouter la TVA de 7.7 %.

La demande au Conseil général porte sur le montant global complémentaire de CHF 110'000.00.

Il serait dommage et dommageable de laisser les archives communales dans cet état d'inachevé alors que le traitement – inventaire, classement, conservation - est à bout touchant. De plus, le contexte légal actuel contraindra très rapidement la Ville de Romont à se doter d'inventaires complets de ses archives comme le préconise la loi sur l'archivage (LArch 2015) ainsi que le projet de règlement d'exécution de la même loi (RArch) qui devrait être adopté en 2019.

Tableau justificatif concernant le dépassement du crédit d'investissement 2009

Récapitulatif des postes non budgétés dans le crédit d'investissement 2009	CHF	Heures effectuées hors mandat 2009	Heures estimées dans le mandat 2009
Écart TVA jusqu'à aujourd'hui	37'000.00		
Inventaire des fonds non prévus avec la réorganisation des dépôts	56'500.00	686	
Prestations de service d'archives 2010-2014 (avant la mise en place d'un budget de fonctionnement)	28'000.00	400	
Frais à imputer aux bâtiments ou au fonctionnement du Service des Archives avant 2015	9'120.00		
Total intermédiaire	130'620.00	1086	5030
Subventions fédérales et cantonales	- 16'790.00		
Total final	113'830.00	1086	5030

Demande de crédit

Ce crédit de CHF 110'000.00, prévu au poste no 020.506.20 du budget des investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	15 % de CHF 110'000.00	CHF 16'500.00
Intérêts	2 % de CHF 110'000.00	CHF 2'200.00
Charge financière annuelle		CHF 18'700.00

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit complémentaire de CHF 110'000.00 pour terminer les travaux de classement, d'inventaire et de conservation des archives communales.

Décembre 2018

Le Conseil communal